

SYNTHESE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PROJET DE DECRET RELATIF A LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Contexte

La certification environnementale des exploitations agricoles est une certification encadrée par l'Etat pour identifier les exploitations engagées dans des démarches particulièrement respectueuses de l'environnement.

Le dispositif est opérationnel depuis février 2012. Depuis cette date, le retour d'expérience montre que l'engagement des agriculteurs dans la démarche est beaucoup plus efficace lorsque les agriculteurs sont accompagnés par une structure collective (coopérative, syndicat, collectivité territoriale...).

Présentation du texte

Le présent projet de décret prévoit notamment de permettre que la certification des exploitations agricoles puisse se faire dans un cadre collectif pour son niveau le plus élevé, la Haute Valeur Environnementale. L'objectif est ainsi de dynamiser l'engagement des agriculteurs dans ce niveau.

Nombre et nature des contributions reçues

Une contribution a été reçue de la part d'un agriculteur. Elle exprime le souhait d'une cohérence dans les modalités d'audits des exploitations agricoles entre le dispositif de certification environnementale du niveau 3 géré collectivement et la certification relevant de la norme ISO 14001.

Observations du public dont il a été tenu compte

L'observation formulée lors de cette consultation n'a pas donné lieu à des modifications du projet de décret. En effet, le niveau de précision de l'observation relève du plan de contrôle qui détaille les modalités d'audits que doivent appliquer les organismes certificateurs pour certifier les exploitations agricoles et non du décret.